

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 065 du 29 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 20 Juin 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM.G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – B. CAILLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – D. BEDU – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. ALEXANDRE

M. J.-N. MENAGE, absente et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

OBJET : Service Enfance Jeunesse – Tarifs ALSH et Séjours 2016

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse. A ce titre, l'Intercommunalité met en place différents services à destination des familles du territoire tout au long de l'année répondant aux orientations fixées par le projet éducatif partagé avec les différents acteurs et partenaires du territoire.

Monsieur le Président indique que l'Intercommunalité organise chaque année au moment des vacances des séjours en Centres de Vacances et des Accueils de Loisirs à destination des enfants et jeunes ados du territoire.

Monsieur le Président expose ensuite le principe de tarification adopté dans le cadre du fonctionnement de ces différents modes d'animation qui prend en compte une tarification des activités en fonction du quotient familial des familles en ajoutant une cotisation forfaitaire au tarif ainsi fixé pour les familles extérieures au territoire.

Monsieur le Président évoque ensuite les six communes de l'Intercommunalité des Deux-Sources qui sont appelées à rejoindre dans quelques mois l'Intercommunalité du Sud Artois suite à la nouvelle carte de l'Intercommunalité et propose par anticipation de supprimer

pour les familles des enfants qui s'inscriraient dans les accueils de loisirs ou dans les séjours la cotisation supplémentaire payée par les enfants domiciliés à l'extérieur du périmètre intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Président concernant la suppression du tarif extérieur pour les enfants des familles domiciliées dans les six communes de l'Intercommunalité des Deux-Sources appelées à rejoindre l'intercommunalité du Sud Artois,
- de supprimer la participation forfaitaire supplémentaire de 10,00 € par semaine et par enfant pour les inscriptions dans les accueils de loisirs,
- de supprimer la cotisation forfaitaire supplémentaire de 300,00 € par enfant et par séjour pour les séjours de l'Eté.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 juin 2016 et transmission en Préfecture le 29 juin 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 29 juin 2016 et transmission
en Préfecture le 29 juin 2016*

Le Président,

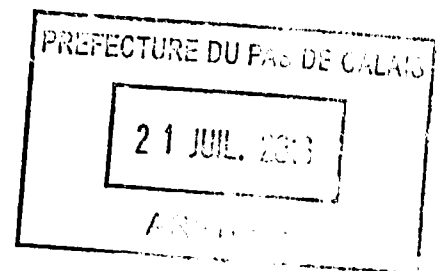
Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL



2016-065 29/06/2016

Enfance Jeunesse Tarifs ALSH et Séjours 2016